



Vie communale Projet de Ville Commerce Mobilité Sécurité Environnement Urbanisme Travaux Propreté Emploi Logement Quartier Sports Jeunesse Social Culture
 Enseignement Tourisme civil International Finances

Communiqué Collège du 11/05/2012



Collège communal de la Ville de Liège du vendredi 11 mai 2012

Le Collège Communal de la Ville de Liège s'est réuni à l'Hôtel de Ville, ce vendredi 11 mai 2012, sous la présidence de M. Willy Demeyer, Bourgmestre.

- Gestion de la Patinoire
- Affichage électoral
- Convocation d'une commission réunie relative au Bien-être animal
- Convocation d'une commission réunie relative à la problématique de la mendicité
- Saint-Léonard : réhabilitation d'un ancien bâtiment semi-industriel en immeuble de logements
- Nouvelle résidence pour étudiants rue Hors-Château
- Plan trottoir 2012 : subside maximum octroyé

Gestion de la Patinoire

M. Willy Demeyer, Bourgmestre, a informé le Collège de la procédure de désignation du gestionnaire de la patinoire.

Dès le mois d'octobre 2012, la Ville de Liège sera dotée d'une nouvelle infrastructure sportive sur le site de la Médiacité : une patinoire de dimensions olympiques. Il s'agira de l'un des atouts sportifs majeurs de la Ville de Liège et de sa région.

Les délais fixés pour les différentes phases de travaux sont rigoureusement respectés.

Ainsi, la toiture constituée "d'ardoises en acier" est à présent posée et donne déjà à voir aux riverains une préfiguration de l'aspect extérieur de l'infrastructure. En lien direct avec cette phase, les travaux de bardage visant à l'étanchéité des façades sont en cours, ainsi que le raccordement de toutes les évacuations d'eau.

A l'intérieur de l'édifice, l'intervention principale consiste en la réalisation de la dalle pour la future piste de glace. Il s'agit de poser un coffrage et des panneaux isolants à l'intérieur desquels s'insèrera la zone de patinage.

Au niveau des vestiaires, les travaux de gros œuvre (réalisation des chapes) sont en voie de finition.

Concernant la création des techniques de production du froid, le système d'aéro-réfrigération (dispositif permettant de transférer l'énergie thermique du fluide interne vers l'air extérieur) est également en cours d'aménagement.

Une attention soutenue tant de la part des services techniques que des autorités communales contribue actuellement au bon déroulement de cet important chantier et au strict respect du planning défini.

Pour mémoire, la patinoire est destinée à accueillir 3 types de clients : les écoles, les clubs et les particuliers. (L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ayant été prévue). L'ancienne patinoire de Coronmeuse accueillait près de 50.000 visiteurs pour une durée d'ouverture de 6 mois et demi.

Pour en désigner le gestionnaire, le Collège a examiné le rapport du Comité "technique" chargé d'étudier les offres de 4 candidats. Ce Comité a travaillé sur base de critères d'appréciation et la concession est consentie au candidat ayant présenté l'offre obtenant le plus de points sur base des critères suivants :

La qualité du service proposé (45 points), appréciée notamment au regard :

- du dynamisme de la politique commerciale et marketing pour développer l'attractivité de l'équipement. Le candidat déposera un schéma d'exploitation de la patinoire comprenant un projet d'animation de la patinoire ;

- des principales caractéristiques quantitatives de la politique de gestion du personnel : nombre d'Equivalent Temps Plein et organigramme poste par poste ;
- la qualité de la surveillance et de la sécurité ;
- des plannings d'occupation proposés ;

Le montant de la redevance : (20 points).

Le projet d'exploitation de la cafétéria comprenant : (15 points).

- les projets d'aménagements à réaliser ;
- la qualité et la fonctionnalité du mobilier ;
- la variété et la qualité du service offert au client.

La politique tarifaire : (15 points).

L'intérêt et la pertinence des formules tarifaires jugées d'après leurs potentiels de promotion et d'accroissement de l'attractivité de la patinoire. Les tarifs maximaux en vigueur sont déterminés par le Conseil communal.

La qualité de l'offre : (5 points).

La cafétéria accueille 130 personnes assises ou 400 personnes debout et sa gestion comprendra :

- l'accueil des usagers pour les loisirs de glace ainsi que des clubs pour la pratique des sports de glace (entraînements, stages et compétitions) ;
- l'accueil des établissements scolaires et universitaires ;
- la location et l'affûtage de patins ;
- l'animation pendant les périodes d'accueil du public ;
- la gestion de la cafétéria ;
- l'exploitation de toutes activités de sport et de service accessoires au service public concédé,
- l'organisation de manifestations sportives exceptionnelles ;
- le maintien de conditions d'accueil (qualité de glace, animation, chauffage, accès aux locaux, sécurité...) ;
- l'encadrement, la formation, la prise en charge du personnel ;
- la surveillance des bâtiments, des installations techniques et du matériel ;
- la prise en charge des frais généraux de fonctionnement de l'équipement ;
- la prise en charge de l'entretien du bâtiment, des installations et équipements ;
- les investissements pour le matériel lié au fonctionnement de l'établissement.

La patinoire aura comme objectif optimal de fonctionner sept jours sur sept, durant onze mois par an. Cette volonté de la Ville de Liège est en adéquation avec son rôle de service public : offrir des outils performants aux citoyens. En outre, l'exploitation devra répondre aux objectifs, à l'image de marque et à la vocation de service public de la Ville de Liège, notamment par l'accueil ainsi que par la qualité et la variété des services qui y seront offerts.

La durée de la concession est de dix ans, prenant cours le 1er septembre 2012 pour finir de plein droit sans reconduction le 31 août 2022.



Affichage électoral

Sur proposition de M. Willy Demeyer, Bourgmestre, et afin d'assurer le bon déroulement du scrutin électoral des prochaines élections communales et provinciales, le Collège proposera au Conseil communal un nouveau règlement de police relatif à l'affichage électoral.

Cette nouvelle disposition a pour objectifs d'assurer une meilleure transparence et d'éviter certaines dérives : surcollage, rixes entre collègues, mobilisation intensive des services de police quant au respect du règlement (ex : en 2010, il y a eu 230 pv dressés en 3 mois), mobilisation intensive des services de la propreté (nettoyage quotidien des sites de collage).

Au travers de ce règlement, la volonté du Collège est d'assurer une meilleure image de la ville lors de ces importants moments de la vie démocratique tout en évitant un gaspillage d'affiches et en maintenant un espace public propre pour les citoyens.

A côté de cette nouvelle philosophie, le Collège maintient les mêmes prescrits d'interdiction tels que :

- abandonner des tracts et autres prospectus électoraux sur la voie publique ;
- utiliser entre 20 heures et 10 heures, des caravanes motorisées ainsi que l'utilisation de haut-parleurs et d'amplificateurs sur la voie publique ;
- de déposer ou stationner sur la voie publique, des dispositifs mobiles assimilables à un panneau électoral tels que, par exemple, les remorques publicitaires.

Avec le nouveau règlement, la Ville de Liège va mettre en place un Bureau de l’Affichage électoral qui sera chargé d’apposer les affiches électorales sur le domaine public (2 agents dédiés à la gestion administrative et 8 dédiés à la gestion technique).

Les emplacements seront répartis à concurrence d’un panneau par liste nationale et d’un demi panneau pour les autres listes. Chaque liste disposera sur les panneaux d’un espace désigné par le numéro attribué à la liste électorale lors des tirages.

Chaque parti informera par écrit le Bureau de l’affichage électoral de l’identité du responsable chargé des contacts avec l’administration. Un suppléant devra être également désigné.

Les affiches devront obligatoirement être déposées par ce responsable ou son suppléant au Bureau de l’affichage électoral, accompagnées d’un plan d’affichage. Le premier dépôt aura lieu entre le jour du tirage des listes électorales nationales et le troisième jour qui le suit, entre 9 heures et 16 heures.

Le premier affichage électoral débutera le troisième jour qui suit le tirage des listes électorales nationales. Il sera réalisé sur base du plan d’affichage et des affiches déposés par le responsable ou son suppléant au Bureau de l’affichage électoral.

Les affichages suivants auront lieu les mercredi, jeudi et vendredi de la semaine qui suit le premier affichage toujours selon le même principe.



Convocation d’une commission réunie relative au Bien-être animal

M. Willy Demeyer, Bourgmestre et M. Benoit Drèze, Echevin des Services sociaux, de la Famille et de la Santé, ont fait au Collège communal une communication relative à la convocation d’une commission réunie relative au Bien-être animal.

A Liège, l’isolement social est en forte augmentation. La part des ménages d’une seule personne est de 54%, pour 34% en Wallonie et 33% pour le pays. Ainsi, pour beaucoup de citoyens, notamment les personnes âgées, l’animal de compagnie se révèle être un élément fondamental pour maintenir leur équilibre psychologique et mental, la solitude étant parfois lourde à porter. En effet, un animal favorise les contacts sociaux. Ainsi, les rencontres et discussions avec autrui sont facilitées et plus nombreuses lorsque l’on promène son chien.

Pour les sans-abris, l’animal de compagnie est également très important. Nombre d’entre eux refusent d’entrer dans un abri de nuit et ce même en plein hiver, parce que leur animal n’est pas accepté.

Selon une enquête menée par le Service Public Fédéral Economie en 2004, on constate que c’est parmi les populations les plus pauvres, que l’on possède le plus de chiens et de chats. Si la moyenne pour l’ensemble de la Belgique s’élève à 11 chiens et à 19 chats pour 100 habitants, on trouve :

- dans le 1^{er} quartile (la tranche de 25% des ménages aux revenus les plus bas) : 19 chiens et 36 chats pour 100 habitants ;
- dans le 2^{ème} quartile : 13 chiens et 22 chats pour 100 habitants ;
- dans le 3^{ème} quartile : 9 chiens et 19 chats pour 100 habitants ;
- dans le 4^{ème} quartile (la part de 25% comprenant les ménages les plus nantis) : 7 chiens et 11 chats pour 100 habitants.

Cependant, même si l’animal revêt une importance pour son maître, on recense de nombreux cas d’animaux victimes de souffrances physiques ou psychologiques. Ainsi, en 2011, ce ne sont pas moins de 2.744 chiens et 1.745 chats qui sont entrés à la SRPA de Liège, soit abandonnés par leur maître, soit trouvés, soit saisis.

Or, l’animal est un être vivant, doté de ressentis voire d’émotions, qui se doit d’être respecté.

De même, détenir un animal suppose de pouvoir assumer diverses obligations en matière de soins et d’éducation de l’animal. Il appartient également au propriétaire d’un animal d’adopter les comportements ad hoc en matière de santé et propreté publiques (ramasser les déjections de son animal afin d’éviter la prolifération de microbes et parasites, dont le toxocara canis en est l’exemple type). Cela permet par ailleurs de préserver le cadre de vie des Liégeois et l’image de la ville.

Ces différents éléments, auxquels vient s’ajouter la collaboration efficace entre les autorités communales et la SRPA de Liège, par exemple, lors du suivi de l’explosion de la rue Léopold où la première priorité des sinistrés étaient de récupérer leurs animaux de compagnie (+/- 70 animaux récupérés), ont amené M. Willy Demeyer, Bourgmestre et M. Benoit Drèze, Echevin des Services sociaux, de la Famille et de la Santé à proposer au Collège la mise en place d’une commission réunie relative au Bien-être animal.

Cette Commission aura pour objet d’examiner et d’émettre son avis, de sa propre initiative ou à la demande des autorités communales, sur toute question relative

notamment :

- au bien-être animal ;
- à la quiétude du voisinage, à la sécurité ainsi qu'à la santé et à la propreté publiques ;
- à la relation qui lie les Liégeois et les/leurs animaux de compagnie.

Les thématiques traitées concerneront par exemple :

- les abandons d'animaux et les animaux errants ;
- diverses informations et sensibilisations à l'identification et à la vaccination ;
- la présence d'animaux dans les cirques, sur les foires ou les marchés publics ainsi que dans différentes manifestations ;
- les nouveaux animaux de compagnie (NAC) ;
- la prévention contre les morsures ;
- la promotion des méthodes alternatives aux dissections dans le cadre des cours de l'enseignement secondaire ainsi que des méthodes substitutives à l'expérimentation animale (par exemple, par l'organisation d'un colloque scientifique sur ce sujet) ;
- l'organisation de journées végétariennes (dans le cadre de la campagne Engage et du Plan National Nutrition Santé 2012 – 2020) incluant les alternatives au foie gras obtenu par gavage ;
- etc.

La mise en place de cette Commission veillera également à informer, à éduquer et à sensibiliser le grand public au respect de la condition animale et sur les responsabilités que cela engendre afin de garantir le bien-être animal, la santé publique, la quiétude du voisinage ou encore la propreté publique.



Convocation d'une commission réunie relative à la problématique de la mendicité

Comme pour l'ensemble des grands débats qui animent la vie démocratique liégeoise, M. Willy Demeyer, Bourgmestre, a décidé de convoquer, dans la quinzaine, une commission générale du Conseil communal relative à la problématique de la mendicité.



Saint-Léonard : réhabilitation d'un ancien bâtiment semi-industriel en immeuble de logements

M. Michel Firket, Premier Echevin, Echevin de l'Urbanisme, de l'Environnement, du Tourisme et du Développement durable a fait au Collège communal une déclaration relative à la réhabilitation d'un ancien bâtiment rue Saint-Léonard.

A l'abandon depuis de nombreuses années, l'ancien immeuble semi-industriel de bureaux et d'ateliers situé au n°490 de la rue Saint Léonard comprendra bientôt 3 grands nouveaux logements confortables pouvant accueillir des familles ou des ménages avec profession libérale.

Ce projet de qualité propose des logements bénéficiant chacun d'entrées privées, de 2 emplacements de stationnement au rez-de-chaussée, d'une cour commune extérieure et de grandes terrasses panoramiques situées en toiture.



Il constitue un signal positif supplémentaire pour la partie nord du quartier Saint-Léonard et participe, de ce fait, à la revalorisation du quartier.



Nouvelle résidence pour étudiants rue Hors-Château

M. Michel Firket, Premier Echevin, Echevin de l'Urbanisme, de l'Environnement, du Tourisme et du Développement durable a fait au Collège communal une déclaration relative à la réhabilitation d'un ancien bâtiment semi-industriel rue Hors-Château.



Ce projet de la S.A. Mimob propose la réhabilitation d'un ancien bâtiment semi-industriel d'ateliers et commerces situé à l'angle des rues Hors-Château et de la Poule.

Le rez-de-chaussée, prévoit 2 entités commerciales donnant rue Hors-Château et un restaurant donnant dans le piétonnier de la rue de la Poule, tandis que le premier et le deuxième étage accueilleront une résidence pour étudiants de 18 chambres (dont une accessible et équipée pour les PMR) avec de grands espaces communs et de convivialité.

Le projet propose également de démolir une partie de l'étage afin de créer une petite zone extérieure protégée par des mitoyens existants.

La résidence sera accessible via 2 entrées situées dans chacune des rues où se situe l'immeuble : l'entrée principale sera équipée d'un ascenseur et 18 emplacements pour vélos seront créés à l'entrée secondaire. Le projet, qui ne prévoit pas de stationnement pour voitures, mise avant tout sur sa situation en plein centre historique ainsi que sur la proximité d'un grand choix de transport en commun.



Plan trottoir 2012 : subsides maximum octroyés

M. Roland Léonard, Echevin des Travaux a fait part au Collège communal, de l'octroi par le Ministre Paul Furlan d'un subside de 200.000€ dans le cadre du Plan trottoir. Pour rappel, le Plan trottoir a pour but de rééquilibrer l'espace public au profit de la mobilité douce. Dans ce cadre, la Ville de Liège disposera, avec son subside de 200.000€, du montant de subvention maximum octroyé aux chefs-lieux d'arrondissements.

Cette subvention qui promeut les réalisations visant à une meilleure sécurité des usagers les plus vulnérables et à une amélioration considérable de notre cadre de vie, renforce à point nommé la politique menée par l'Echevin en matière de partage de l'espace public par tous ses usagers.

Avec la part Ville, les travaux générés par l'octroi de ce subside, s'élèveront à un montant total de 250.000 €. Ils rencontreront des besoins très spécifiques dans trois quartiers :

Wandre : la rue Martyr Ferrer est une des rues centrales du quartier à proximité du passage à niveau. Il s'agit d'une rue densément habitée où l'activité commerciale locale est importante. Le trottoir de cette rue est fortement dégradé et présente un inconfort important pour les piétons, avec risque de chutes. Par sa réfection, au coût estimé de 40.000€, la Ville souhaite assurer une harmonieuse et sûre continuité dans la qualité des cheminements piétons de cet axe routier très fréquenté.

Rocourt : La rue de l'Arbre Sainte-Barbe est une rue résidentielle et structurante du quartier de Rocourt. Elle est actuellement, et en partie, dépourvue de trottoirs le long des habitations. Le budget dévolu à ces travaux de création de cheminements piétons est de 70.000€.

Grivegnée : la rue Nicolas Spiroux est une des rues centrales de Grivegnée-haut. Au-delà d'un caractère résidentiel fort, elle accueille des fonctions publiques d'importance. On y trouve ainsi une école, la piscine communale, le complexe sportif communal. Quelques commerces y sont également présents. Actuellement, la rue Nicolas Spiroux ne dispose pas, en continu, de cheminements confortables et conformes aux normes PMR pour rejoindre les différents pôles d'intérêt de la rue et du quartier environnant. Le coût de ces travaux s'élève à 140.000€.

